



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°896) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES ROPARTZ,
BOUQUET ET LOUDIÈRES A L'ASSOCIATION
COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE**

**DÉCISION N° DM-23-375
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 17 avenue du Château, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions pour une compagnie professionnelle en salle Bouquet, le 25 septembre de 10h00 à 16h30, le 26 septembre et le 28 octobre de 10h00 à 18h00 et le 28 septembre 2023 de 10h00 à 17h00 ; en salle Ropartz, les 9 et 13 octobre de 14h00 à 17h00, le 10 octobre de 10h00 à 13h00 et le 16 octobre 2023 de 10h00 à 17h30 ; en salle Loudières, le 12 octobre 2023 de 10h00 à 16h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 17 avenue du Château, 94300 VINCENNES, une convention de location de salles, afin d'organiser des répétitions pour une compagnie professionnelle en salle Bouquet, le 25 septembre de 10h00 à 16h30, le 26 septembre et le 28 octobre de 10h00 à 18h00 et le 28 septembre 2023 de 10h00 à 17h00 ; en salle Ropartz, les 9 et 13 octobre de 14h00 à 17h00, le 10 octobre de 10h00 à 13h00 et le 16 octobre 2023 de 10h00 à 17h30 ; en salle Loudières, le 12 octobre 2023 de 10h00 à 16h30 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20231010-lmc1H11188H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/10/2023 Date de Publication : 10/10/2023
--